



Rapport financier annuel au 31 décembre 2015



ONCODESIGN
Société Anonyme au capital 545 472,96 euros
Siège social : 20 Rue Jean Mazen
21000 DIJON
399 693 811 RCS DIJON



SOMMAIRE

Attestation de la personne morale	3
Partie 1 : Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2016	4
Partie 2 : Comptes et annexes au 31 décembre 2015	24
Partie 3 : Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	55



ATTESTATION DE LA PERSONNE MORALE

Attestation de la personne morale

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport annuel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les douze mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour l'exercice suivant. »

Dijon, le 23/03/2016



Philippe Genne
Président Directeur Général



Rapport de gestion du Conseil d'administration

Partie 1 : Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 23 Mars 2016, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de vos Commissaires aux Comptes,
- du rapport du Conseil d'Administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos,
- conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

I. Activité et situation de la société au cours de l'exercice

A. Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

1. Caractéristiques de la société et rappel des opérations juridiques et financières réalisées au cours de l'exercice

La société ONCODESIGN est une Société Anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Alternext de Euronext Paris depuis le 02 avril 2014.

Le 28 mai 2015, le conseil d'administration a constaté l'exercice des BSA 2003-2005 dit « Anvar ».

Cette souscription a donné lieu à la création de 524 940 (cinq cent vingt-quatre mille neuf cent quarante) actions ordinaires supplémentaires et à l'augmentation de capital pour un montant de 41 995,20 € (quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et 20 cents).

En date du 16 décembre 2015, le conseil d'administration a constaté l'exercice des BSA 2010. Cette souscription a donné lieu à la création de 231 320 (deux cent trente et un mille trois cent vingt) actions ordinaires supplémentaires, à une augmentation de capital de 18 505,60 € (dix-huit mille cinq cent cinq euros et 60 cents) et à une augmentation de la prime d'émission pour un montant de 781 491,48 € (sept cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et 48 cents).

Sur l'année, le nombre d'action de la société est passé de 6 062 152 actions à 6 818 412 actions ordinaires le capital social est passé de 484 972,16 € (quatre cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-douze euros et 16 cents) à 545 472,96 € (cinq cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-douze euros et 96 cents)

2. Analyse de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

a. Une solide dynamique de croissance tant en Expérimentation qu'en Découverte

Sur l'année 2015, le chiffre d'affaires d'Oncodesign a plus que doublé, passant de 7,2 M€ à 14,5 M€.

Le chiffre d'affaires Découverte s'est élevé à 5,2 M€, en progression de +386%, intégrant notamment le revenu de 3 millions de dollars issu du partenariat stratégique signé avec Bristol-Myers Squibb et le paiement d'étape reçu suite à la licence prise par UCB.

Côté Expérimentation, le chiffre d'affaires s'est inscrit en hausse de +53% à 9,4 M€, du fait notamment de la forte progression du chiffre d'affaires sur le territoire nord-américain (+185%) et la réalisation d'importants programmes, avec des clients tels que Celectis, Synthon ou Gilead. Le volume d'entrées de commandes de 2015 a ainsi progressé de +35% par rapport à l'année 2014 pour atteindre 10,0 M€, ce qui constitue une nouvelle performance historique pour Oncodesign.

b. Un exercice 2015 bénéficiaire malgré la poursuite des investissements

Bénéficiant des revenus issus de Bristol-Myers Squibb et UCB, ainsi que de la forte croissance de son activité Expérimentation, Oncodesign a affiché en 2015 un résultat net positif de 1,2 M€ et une amélioration sensible de son résultat d'exploitation.

En parallèle, les investissements en R&D ont poursuivi leur progression (+28%), notamment sur Nanocyclix (+54%), la plateforme technologique d'Oncodesign dédiée à la découverte d'inhibiteurs de kinases de nouvelle génération. Les dépenses liées aux brevets sont également en forte progression sur l'exercice (+90%), tout comme le crédit d'impôt recherche (+38%). Les efforts de R&D continuent ainsi à se focaliser sur les axes majeurs de la société qui ont permis cette année de bâtir de nouveaux projets, tant en oncologie que dans d'autres axes thérapeutiques importants.

Enfin, pour accompagner la croissance de la société et l'accroissement de l'activité liée à la recherche et développement, l'organisation de l'entreprise a été renforcée avec de nouveaux recrutements. Sur l'année 2015, l'effectif est ainsi passé de 72 à 103 collaborateurs pour une masse salariale de 5,8 M€, intégrant l'accord d'intéressement mis en place sur l'année ainsi que les primes sur objectif versées au personnel compte tenu des résultats de la société.

c. Une trésorerie nette de 9,2 M€, avant encaissement de 3 MUSD de Bristol-Myers Squibb

Au 31 décembre 2015, la trésorerie nette s'établit à 9,2 M€ pour une consommation limitée à seulement 1 M€ sur l'ensemble de l'exercice 2015 et en baisse de 45% par rapport à la consommation de trésorerie de 2014. En intégrant le paiement de 3 millions de dollars reçu de Bristol-Myers Squibb le 5 janvier 2016, Oncodesign aurait même dégagé une trésorerie positive de 1,8 M€, tout en maintenant ses investissements à un niveau soutenu.

B. Point d'étape sur les programmes en cours et perspectives 2016

1. Poursuite attendue de la croissance en Expérimentation

Forte d'un carnet de commande de 4,3 M€ à fin 2015 et d'une solide dynamique commerciale, Oncodesign entend poursuivre la croissance de ses activités d'Expérimentation en 2016.

Cette croissance reposera notamment sur trois axes :

- Elargissement de la gamme de produits/services proposés,
- Montée en puissance du dispositif mis en place en Amérique du Nord entre Boston (filiale de commercialisation) et Montréal (filiale de production en partenariat avec la société Mispro Biotech Services),
- Recherche de partenariats stratégiques avec des grands comptes pour l'Expérimentation.

Plusieurs pistes de partenariat de services long terme en Expérimentation sont actuellement à l'étude avec des sociétés pharmaceutiques. De plus, l'intégration de nouvelles compétences et technologies liées aux flux croissants de projets en Découverte, devrait permettre un positionnement plus large allant de la preuve du concept en oncologie jusqu'à une offre complète de « *drug discovery full services* ».

2. Renforcement continu de la plateforme technologique

Fidèle à sa mission d'apporter des solutions innovantes aux patients atteints de cancers et de maladies graves sans traitement efficace connu, Oncodesign a poursuivi le développement de sa plateforme technologique translationnelle articulée autour des 4 modules technologiques : □-Mice, Predict, Pharmimage et Nanocyclix. Cette plateforme soutient le développement de toutes les solutions et produit-services destinés à expérimenter des thérapies et des biomarqueurs, investiguer de nouvelles voies de recherche, et comprendre l'origine des dysfonctionnements en identifiant de nouveaux mécanismes d'action.

Oncodesign entend ainsi poursuivre ses investissements en 2016 pour initier le développement de deux nouveaux modules technologiques afin d'accroître de manière significative sa capacité à identifier très en amont les patients atteints de cancers et d'autres maladies graves résistant aux traitements actuels, pour développer les meilleures pistes diagnostiques et thérapeutiques. Oncodesign vise ainsi à proposer une plateforme intégrée faisant le lien entre le patient, son diagnostic, les modèles prédictifs pour la preuve de concept préclinique, et la solution thérapeutique.

Le premier de ces nouveaux modules, *Oncosnipe*, est un module de bio-informatique qui devrait permettre d'identifier, dans des bases de données cliniques, les caractéristiques communes de sous-groupes de patients qui sont résistants aux thérapies disponibles, ce qui permettra de développer et de proposer des solutions sur mesure. Le second module, T.O.T (*Time on Target*), vise quant à lui la mise en place de technologies cellulaires permettant la connexion entre les nouvelles molécules inhibiteurs de kinases issues de Nanocyclix et les modèles *in vivo* avancés issus de Chi-mice. Ce module sera ainsi un accélérateur important pour l'orientation des programmes d'Oncodesign vers leur indication thérapeutique. Ces deux nouveaux modules complèteront ainsi la plateforme technologique d'Oncodesign tout en permettant des approches ciblées et accélérées de médecine de précision.

3. Délivrance de brevets clés protégeant Nanocyclix aux Etats-Unis et en Europe

En 2015, Oncodesign a continué à étendre sa propriété intellectuelle autour de ses molécules et de leurs cibles prioritaires. Au total, Oncodesign dispose actuellement de 11 brevets en cours d'évaluation, portant sur des molécules et des cibles pour ses programmes prioritaires. Pour certains de ces brevets, les dépôts au niveau national ont été initiés en 2015. D'autres dépôts sont attendus en 2016.

Deux brevets stratégiques protégeant la technologie Nanocyclix ont par ailleurs été délivrés aux Etats Unis en 2015. Un de ces deux brevets a aussi été délivré en Europe le 16 mars 2016, et le second est attendu prochainement. La délivrance d'un brevet, étape critique pour la protection d'une innovation, termine l'examen de la demande par l'office des brevets concerné et confirme la nouveauté et la propriété de l'invention. Avec ces délivrances en 2015 et 2016, Oncodesign sécurise ainsi sa propriété sur la technologie Nanocyclix et confirme sa position de leader dans la recherche d'inhibiteurs de kinases de nouvelle génération.

4. Entrée prochaine en clinique du premier radiotraceur d'imagerie en oncologie

Comme prévu, dans le prolongement de l'annonce fin 2015 de sa validation préclinique, la demande d'autorisation d'essai clinique du premier radiotraceur d'imagerie en oncologie vient d'être déposée auprès des autorités réglementaires françaises. Sous condition de l'accord des autorités réglementaires, les premiers patients pourraient être ainsi recrutés d'ici le troisième trimestre 2016.

Ce premier radiotraceur issu d'IMAKinib, programme d'Innovation Stratégique Industrielle soutenu par Bpifrance, permet de mesurer la suractivité d'EGFR au cours du développement tumoral afin d'adapter au mieux le traitement des patients et détecter précocement les éventuelles résistances, notamment dans les cancers du poumon. Ce développement s'opère en collaboration avec le centre de lutte contre le cancer de Dijon, représenté par le Pr Pierre Fumoleau, la société Cyclopharma et le pôle Pharmimage.

5. Poursuite des programmes en propre et ajout de nouvelles cibles

Aussi bien en oncologie qu'hors oncologie, Oncodesign poursuit le développement de différents programmes en propre visant à apporter des solutions aux patients ayant des besoins thérapeutiques non comblés.

Centré sur les maladies auto-immunes inflammatoires, telles que la maladie de Crohn ou la polyarthrite rhumatoïde, le programme RIPK2 a fait l'objet en 2015 de résultats précliniques probants présentés lors de la 10^{ème} conférence *Drug Discovery Chemistry* à San Diego, aux Etats-Unis. Conforté par ces résultats, Oncodesign a initié la recherche d'un partenaire pharmaceutique expert dans ce domaine. Des négociations avancées se poursuivent désormais avec un nombre limité de partenaires potentiels. Un nouveau partenariat pourrait ainsi être signé en 2016.

Les programmes SIK2, visant plusieurs types de cancers, et TGFbR2, dans le domaine des glioblastomes, se poursuivent. Le programme SIK2 s'est notamment inscrit dans un projet européen ambitieux nommé Overmyr. Ce consortium européen regroupait plusieurs centres et experts dans le domaine des myélomes multiples. A ce jour, plusieurs études supplémentaires sur les molécules inhibitrices de SIK2 se poursuivent dans les différents laboratoires.

En ce qui concerne les inhibiteurs de TGFbR2, des études moléculaires ont démontré la différenciation de ces molécules vis-à-vis des approches concurrentes similaires. La sélection des meilleures indications thérapeutiques pour cette cible est en cours.

En parallèle à ces programmes, Oncodesign capitalise sur sa technologie Nanocyclix qui lui apporte un gisement d'opportunités exceptionnel de nouveaux inhibiteurs de kinases qui restent l'un des marchés d'intérêt principaux des grands laboratoires pharmaceutiques. En conséquence, Oncodesign a notamment sélectionné des molécules issues de Nanocyclix pour adresser de nouvelles cibles d'intérêt dans des domaines tels que l'immuno-oncologie, la maladie d'Alzheimer, l'anémie lié au cancer et à l'inflammation, et la Fibrodysplasie ossifiante progressive (ou maladie de l'homme de pierre), une maladie rare. Pour plusieurs de ces cibles, les molécules Nanocyclix représentent des opportunités « First in Class » adressant des marchés importants pour des patients sans solutions thérapeutiques adéquates.

6. Avancées des programmes en partenariat avec de grands laboratoires pharmaceutiques

La collaboration menée avec Ipsen depuis 2012 dans la maladie de Parkinson se poursuit et vise à sélectionner la molécule candidate la plus prometteuse, à même d'inhiber la kinase LRRK2 dans le cerveau. De nouvelles molécules issues de Nanocyclix ont notamment été sélectionnées sur lesquelles des tests avancés se poursuivent. Celles-ci présenteraient en effet des caractéristiques encore plus intéressantes qu'ODS2005294 dont la sélectivité, la puissance et la capacité à franchir la barrière hémato-encéphalique avaient déjà été démontrées lors du congrès *Neurosciences 2015* à Chicago. En conséquence, Ipsen et Oncodesign ont pris la décision de continuer leur collaboration visant à sélectionner et caractériser leur candidat médicament inhibiteur de LRRK2 le plus pertinent.

Concernant les collaborations avec Sanofi et UCB, la première vient de prendre fin. Elle visait notamment à macrocycliser des molécules de Sanofi, donc non issues de la technologie Nanocyclix. La seconde avec UCB, dans le domaine des maladies neurologiques, se poursuit conformément au calendrier prédéfini. Suite à la levée de l'option de prise de licence d'UCB après une étude exploratoire de 18 mois et ayant donné lieu au versement d'un paiement d'étape, un programme de collaboration d'envergure a été lancé pour optimiser les molécules afin de parvenir à sélectionner un candidat-médicament d'ici 2 à 3 ans.

Enfin, le partenariat stratégique annoncé début 2016 avec Bristol-Myers Squibb est en phase de montée en puissance. D'une durée de 3 ans, renouvelable jusqu'à 5 ans, il porte sur plusieurs cibles d'intérêt de Bristol-Myers Squibb. A ce jour, des molécules Nanocyclix d'Oncodesign ont déjà montré une première efficacité et sélectivité sur plusieurs cibles. Des tests additionnels sont actuellement en cours pour valider leur potentiel, ce qui pourrait aboutir au paiement par Bristol-Myers Squibb de premiers paiements d'étape dès 2016.

Pour mémoire, Oncodesign a reçu début janvier 2016 un paiement initial de 3 millions de dollars et pourra recevoir un montant maximum de 80 millions de dollars par cible en fonction de franchissement d'étapes relatifs à la recherche, au développement et aux aspects réglementaires. En outre, Oncodesign pourra bénéficier de *royalties* progressives sur les ventes futures et de paiements additionnels en fonction des performances commerciales de chaque produit résultant de la collaboration. Au global, ce partenariat offre le potentiel de capitaliser sur l'innovation apportée par Nanocyclix et les autres modules technologiques d'Oncodesign avec un des leaders mondiaux de la recherche pharmaceutique sur leurs cibles prioritaires.

C. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	ECHU	DE 30 JOURS	ENTRE 30 ET 60 JOURS	+ DE 60 JOURS	TOTAL TTC
EXERCICE CLOS LE 31/12/2014	5 060	642 186	37 855	0	685 100
EXERCICE CLOS LE 31/12/2015	45 196	837 385	33 360	0	915 941

II. Filiales et Participations

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous détenons toujours à ce jour les participations suivantes :

- **GIE Pharmimage®** (64 rue Sully, 21000 Dijon) groupement d'intérêt économique au capital de 60 000 € immatriculé au RCS de Dijon sous le numéro 503 269 615. La détention est de 16.6 % à fin décembre 2015.
- **Oncodesign INC** (615 Boulevard René Lévesque ouest-Montréal), détenue à hauteur de 100% de son capital social. La société a réalisé de chiffre d'affaire de 37 105 Cad au titre de son dernier exercice et son résultat net comptable s'est soldé par une perte de 111 872 CAD (80 751 €) dans la mesure où celle-ci a supporté les frais de constitution de sa filiale.

- **Synergie MTL** (11-2901 rue Rachel E Montréal (Québec) H1W4A4 Canada) détenue à hauteur de 50% par Oncodesign inc et la société canadienne MisproBiotech.

Nous détenons depuis septembre 2015 :

- **Oncodesign USA inc** (400 Technology Square Lower Level Cambridge, MA 02139 USA), créée en septembre 2015, cette filiale est détenue à hauteur de 100% par Oncodesign SA. Elle va accueillir sur l'année 2016, l'activité nord-américaine de l'activité Expérimentation. Son résultat 2015 affiche une perte de - 48 628 Us dollars.

III. Résultats – Affectation

A. Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 14 523 657 euros contre 7 187 949 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 535 072 euros contre 486 532 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 2 390 690 euros contre 1 606 329 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 6 910 453 euros contre 5 426 221 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 261 509 euros contre 183 068 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 4 091 466 euros contre 2 694 415 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 707 109 euros contre 1 159 359 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 86 personnes contre 73 personnes pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 305 382 euros contre 246 186 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 34 811 euros contre 58 759 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 15 701 421 euros contre 11 374 337 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -642 690 euros contre -3 699 856 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 96 593 euros (60 312 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -546 097 euros contre -3 642 878 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 6 945 euros contre 47 147 euros pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés, représenté par le crédit impôt recherche, de -1 747 270 euros contre -1 296 559 euros pour l'exercice précédent, ,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se solde par un bénéfice de 1 208 118,00 euros contre une perte de -2 299 172,00 euros pour l'exercice précédent

Au 31 décembre 2015, le total du bilan de la Société s'élevait à 18 660 677 euros contre 15 619 061 euros pour l'exercice précédent.

B. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1 208 118,00 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 208 118,00 euros
Apurement du compte « report à nouveau »	1 208 118,00 euros
Qui serait ainsi ramené à -6 461 391 euros	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 11 797 386,00 euros.

C. Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

D. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 13 071,25 euros et qui ont donné lieu à une imposition théorique au taux de droit commun.

E. Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la société

1. Ratios d'Exploitation (sont intégrées dans les soldes intermédiaires de gestion, les sommes perçues au titre des droits d'accès à la technologie)

	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015	VARIATION
CHIFFRE D'AFFAIRES	7 187 950	14 523 657	7 335 708
VALEUR AJOUTEE	96 696	5 188 763	5 092 123
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(3 940 168)	(871 322)	3 068 882
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(3 642 880)	(546 097)	3 096 783
RESULTAT EXCEPTIONNEL	47 147	6 945	(40 202)
RESULTAT NET	(2 299 174)	1 208 118	3 507 292

2. Ratios d'endettement

	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015
DETTES / CAPITAUX PROPRES	2,1 %	0,7 %
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	(2 073 299)	1 582 451
FONDS DE ROULEMENT	10 304 806	11 819 896

IV. Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

L'attention des lecteurs est attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive et qu'ils sont centrés sur l'activité spécifique de la société. D'autres risques ou incertitudes connus ou pas ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date des présentes, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

A. Risques liés à l'activité de la Société

Risques liés aux prestations d'étude

La Société réalise pour le compte de ses clients des études qui s'inscrivent principalement dans le cadre d'évaluations précliniques de thérapies contre le cancer.

Pour ce faire, elle s'appuie sur un personnel très qualifié utilisant des plateformes technologiques très élaborées et bénéficie d'une expérience très solide reposant sur 20 ans de pratique dans ce domaine d'activités.

Dans le cadre de ces prestations d'étude, la Société n'a qu'une obligation de moyen et, de ce fait, ne peut être tenue responsable de l'efficacité des produits concernés.

Corrélativement et dans le cadre des prestations d'étude qu'elle réalise, la Société peut voir sa responsabilité engagée si celle-ci ne met pas en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ses prestations.

Risques liés aux programmes de recherche

La Société développe depuis plusieurs années des activités de recherche en partenariat ou pour son propre compte.

Dans le cadre de ses programmes de recherche menés avec des partenaires (académiques et/ou industriels), la Société ne peut contrôler ni l'importance ni le calendrier des ressources que ses partenaires consacrent et consacreront à la collaboration. Ces partenaires pourraient ne pas mener à bien la partie du programme de recherche qui leur incombe. Dans une telle hypothèse, la Société pourrait être confrontée à des retards sensibles dans le déroulement des programmes de recherche dans lesquels elle est investie.

Même si la Société met en œuvre une plateforme technologique spécifique pour développer ses programmes de recherche, et en dépit de son expertise dans ce domaine d'activité, elle ne peut s'assurer de l'existence d'un résultat, ni garantir à ses partenaires un engagement de résultat au terme des phases d'études.

Compte tenu de ces incertitudes inhérentes à tout programme de recherche, la Société pourrait réaliser des programmes de recherche sans résultat positif et, de ce fait, serait susceptible de voir sa relation avec ses clients concernés s'altérer et pourrait alors être exposée à des impacts défavorables sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Dans le cadre des programmes de recherche menés aussi bien pour son propre compte que pour le compte de partenaires, la Société pourrait être exposée, en dépit de toutes les diligences mises en œuvre, à des risques d'échecs ou de non validation d'étapes clefs.

Dans le cadre des programmes de recherche menés pour son propre compte, la Société pourrait alors, soit décider d'abandonner la poursuite de ces programmes, entraînant par la même la perte de l'investissement en temps et en argent correspondant, soit poursuivre les travaux sans garantie que les dépenses supplémentaires ainsi générées permettent d'aboutir.

Dans le cadre des programmes de recherche menés avec des partenaires pour le compte de ces derniers, la Société ne percevrait pas le paiement des étapes de progrès (*milestones*) qui lui reviendraient normalement en cas d'atteinte des différents objectifs fixés, ni le paiement de redevances une fois le produit commercialisé par le partenaire.

Par ailleurs, si la Société était dans l'incapacité de maintenir en vigueur les accords de partenariat existants et/ou de conclure de nouveaux accords, elle devrait étudier des conditions de développement et de commercialisation alternatives, ce qui pourrait freiner voire limiter sa croissance et augmenter ses besoins en capitaux.

Enfin, dans le cadre des programmes de recherche collaboratifs (programmes regroupant des groupes pharmaceutiques, des PME innovantes et des institutions académiques bénéficiant de financement public travaillant ensemble sur un projet de recherche), la Société pourrait être exposée à des risques de mise en jeu de sa responsabilité.

En effet, les technologies utilisées par Oncodesign dans le cadre de ces programmes reposent, pour certaines d'entre elles, sur des droits acquis auprès de tiers, ou concédés par ces derniers. Toute difficulté dans le cadre de l'utilisation desdits droits par la Société, notamment dans le cadre des programmes de recherche collaboratifs, pourrait avoir pour conséquence la mise en jeu de la responsabilité de la Société par le partenaire collaboratif.

Par ailleurs, la Société pourrait voir sa responsabilité engagée en cas de non réalisation de ses obligations, telles que l'absence d'identification de certains aspects susceptibles de nuire au programme de recherche, alors que ladite identification incombait à la Société en vertu des contrats conclus avec ses partenaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs des risques exposés ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

Risques de dépendance aux hommes clés

Le développement de la Société s'appuie sur les expertises et les compétences des membres de l'équipe de direction dont le départ pourrait affecter l'activité de la Société, ses résultats ou ses perspectives. Néanmoins, la dimension collégiale du management à travers le rôle du comité de direction devrait permettre dans une certaine mesure de limiter les impacts d'un tel départ.

La Société s'est efforcée de partager le suivi des études et des programmes de recherche entre plusieurs personnes (10 directeurs d'étude) afin notamment de se prémunir contre les défaillances et les pertes de savoir qui pourraient accompagner le départ d'un collaborateur clé.

Néanmoins, les programmes de recherche avec des partenaires sont suivis pour la plupart par le même homme clef, Jan Hoflack, Directeur général délégué, dont la société Pharmopsis réalise des prestations et des activités de découverte de médicaments chez Oncodesign, et dont le départ ou la rupture du contrat pourrait avoir des conséquences dommageables sur la poursuite desdites collaborations.

L'indisponibilité prolongée ou le départ de cette personne pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire, de relationnel clients et la fragilisation de certaines activités, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir certains segments d'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

Pour limiter ce risque, Jan Hoflack est aujourd'hui actionnaire et mandataire social de la Société et la société Pharmopsis est liée à la Société par un contrat intégrant une interdiction de travailler pour des concurrents.

Enfin, la Société, dans le cadre de son développement futur, pourrait être amenée à recruter des nouveaux cadres et du personnel scientifique expérimenté.

Dans la mesure où ces différents profils sont recherchés et malgré l'attrait que peut représenter la Société au regard de ses perspectives de développement, la Société pourrait éprouver des difficultés à attirer ou à retenir des tels profils à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique. Ces difficultés pourraient avoir un impact négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société.

Risques liés à la sous-traitance

La Société, dans le cadre de l'allocation de ses ressources, entretient depuis plusieurs années une collaboration avec une société spécialisée qui assure, pour son compte et sous sa supervision, la réalisation de prestations de services.

Si cette collaboration historique devait être remise en cause, la Société pourrait éprouver des difficultés à retrouver immédiatement du personnel équivalent ou à nouer des relations équivalentes avec un nouveau prestataire et l'occurrence d'un tel événement pourrait alors avoir un impact défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société.

Risques industriels, biologiques et/ou liés à l'environnement

Les activités de recherche et développement de la Société l'exposent à un certain nombre de risques chimiques et/ou biologiques et la contraignent à prendre et à respecter des mesures de prévention et de protection conformément aux réglementations en vigueur.

Dans le cadre des programmes de recherche et développement et des tests précliniques de la Société, celle-ci utilise des matières dangereuses notamment des matériaux biologiques, et autres produits chimiques susceptibles d'être toxiques.

Il existe donc non seulement des risques environnementaux liés à la contamination de l'environnement, mais aussi des risques en termes de santé liés à la manipulation de ces matières dangereuses par les salariés et/ou par les sous-traitants de la Société.

En conséquence, la Société est soumise à des législations et à des réglementations en matière d'environnement et de sécurité régissant l'utilisation, le stockage, la manipulation, l'émission et la mise au rebut des matières dangereuses, y compris les produits chimiques et biologiques.

Bien que la Société estime que les mesures de sécurité satisfont aux normes prescrites par les législations et réglementations en vigueur et permettent à ses salariés et sous-traitants d'exercer leur activité dans de bonnes conditions, le risque de contamination accidentelle et/ou de maladies professionnelles liées à la manipulation de matières dangereuses ne peut être complètement éliminé.

Dans le cas d'un accident, la Société pourrait être tenue comme responsable de tous dommages en résultant et la responsabilité encourue pourrait excéder le plafond des assurances souscrites par la Société, voire même ne pas être couverte par celles-ci.

Par ailleurs, le respect des réglementations relatives à l'environnement, la santé et la sécurité impose à la Société des coûts significatifs, et elle pourrait être amenée à engager des dépenses complémentaires pour se conformer aux législations et réglementations futures en matière d'environnement ou à leurs évolutions.

Enfin, dans le cadre de son activité, la Société envoie également du matériel biologique à des clients et/ou partenaires. Dans ce cas, elle conclut avec eux des accords de transfert de matériel, lesquels prévoient expressément les conditions de remise du matériel biologique, et notamment que la Société n'assume aucune responsabilité quant aux conditions d'utilisation desdits matériels par son cocontractant.

B. Risques financiers

Risques liés à l'accès à des avances publiques

Depuis sa création, la Société a bénéficié d'aides remboursables à l'innovation accordées par OSEO et l'ANVAR et de subventions accordées par les collectivités publiques.

En cas de retard dans l'exécution des prévisions, la Société pourrait voir ces aides stoppées par OSEO. Certaines de ces aides peuvent être soumises à des niveaux de fonds propres, comme dans le cas du projet d'innovation stratégique industrielle « Imakinib ». Toutes ces étapes conditionnées ont été franchies.

Risques liés au crédit d'impôt recherche

Pour financer ses activités, la Société a également opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle.

La Société a reçu le remboursement par le Trésor Public du crédit d'impôt recherche de l'année 2014 au cours de l'année.

S'agissant du crédit impôt recherche qui sera constaté au titre des années à venir, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société et/ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses considérées.

Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière ou les perspectives de la Société.

C. Risques juridiques

Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société suit une politique active visant, dans la mesure du possible, à protéger le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire.

La Société s'appuie pour protéger ses technologies sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats (accord de transfert de matériel).

En particulier, les technologies innovantes sur lesquelles reposent les activités de la Société sont principalement protégées d'une part, par des brevets et plusieurs demandes de brevets en cours et, d'autre part, par le savoir-faire de la Société.

La Société s'assure ainsi la maîtrise de ses droits de propriété intellectuelle. Cependant, ces moyens n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie de la Société.

Notamment, la Société est parfois amenée à transférer des lignées cellulaires à ses clients. Si Oncodesign s'assure d'un point de vue contractuel, dans le cadre des accords de transfert de matériel qu'elle conclut avec ses clients, qu'aucune analyse de la structure de ces molécules ne sera faite par le client, Oncodesign pourrait avoir à faire face à un client qui, en dépit de l'interdiction qui lui est faite, procède à une telle analyse.

À ce titre elle pourrait être exposée aux conséquences de cette analyse frauduleuse et subir des impacts défavorables sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Risques spécifiques liés à la gestion d'un portefeuille de Brevets

Le projet économique de la Société repose notamment sur un portefeuille de brevets et de demandes de brevets.

Il n'y a aucune certitude que les demandes actuelles et futures de brevets de la Société donneront lieu à des brevets ou qu'une fois les brevets accordés, ceux-ci ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ou qu'ils procureront une protection efficace face à la concurrence et aux brevets de tiers couvrant des composés similaires. L'absence d'une protection suffisamment étendue, l'invalidation ou le contournement de brevets pourraient avoir des effets négatifs sur la Société.

En outre, le succès commercial de la Société dépendra notamment de sa capacité à développer des produits et technologies qui ne contrefassent pas de brevets de tiers. La Société ne peut être certaine d'être la première à concevoir une invention et à déposer une demande de brevet, compte tenu du fait notamment, que la publication des demandes de brevets est différée dans la plupart des pays à 18 mois après le dépôt des demandes et qu'une antériorité divulguée dans un quelconque pays du monde pourrait lui être opposée.

Il est donc important, pour la réussite de son activité, que la Société soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter ses brevets ainsi que l'ensemble de ses autres droits de propriété intellectuelle dans les pays dans lesquels elle exerce ses activités, et notamment en Europe, aux États-Unis et en Asie.

Par ailleurs, la Société entend continuer sa politique de protection des inventions qu'elle crée par brevet en effectuant de nouveaux dépôts aux moments qu'elle jugera opportuns.

Toutefois, il ne peut être exclu ou garanti dans l'absolu que :

- i) La Société ne parvienne pas à développer de nouvelles inventions brevetables.
- ii) Les brevets de la Société soient contestés et considérés comme non valables ou que la Société ne puisse pas les faire respecter.

- iii) L'étendue de la protection conférée par un brevet soit insuffisante pour protéger la Société contre les contrefaçons ou la concurrence.
- iv) Des tiers revendiquent la propriété des droits sur des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle que la Société détient en propre ou en copropriété, ou sur lesquels elle serait amenée à bénéficier d'une licence.
- v) Des salariés ou prestataires de la Société revendiquent des droits ou le paiement d'un complément de rémunération en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participé. Cependant, ce risque est limité dans la mesure où les contrats de travail et contrats de prestation de services conclus par la Société desquels ont résulté des demandes de brevet contiennent des clauses de cession des droits de propriété intellectuelle issus de la collaboration au profit de la Société.

La survenance de l'un de ces éléments concernant l'un des brevets ou droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société qui, à ce jour, n'est toutefois confrontée à aucune de ces situations.

Risques spécifiques liés aux marques

Les marques de la Société ont été régulièrement enregistrées en France, et sont également enregistrées ou en cours d'enregistrement à l'étranger dans les pays stratégiques pour la Société.

Quand bien même les marques ont été déposées, des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser des marques de la Société.

La Société reste donc attentive à la protection de ses marques et, plus largement de ses droits de propriété intellectuelle.

Risques spécifiques liés au savoir-faire

Les technologies développées par la Société mettent également en œuvre un savoir-faire spécifique.

La Société ne peut pas non plus garantir dans l'absolu que ses technologies, qui sont étroitement liés à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégées contre les concurrents et ne pourront être usurpées, ou contournées, par ces derniers.

En effet, dans le cadre des projets de collaboration menés par la Société ou dans les relations avec ses prestataires, celle-ci doit fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements relatifs à son savoir-faire.

La Société cherche à limiter la communication d'éléments clés de son savoir-faire vers des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'elle entretient avec ceux-ci, et conclut systématiquement avec ses partenaires des accords de confidentialité avant toute communication d'informations ou de matériels biologiques portant le savoir-faire.

Par ailleurs, la Société inclut systématiquement des clauses de confidentialité dans les contrats de travail la liant à ses salariés.

La Société s'assure ainsi de façon contractuelle que ces tiers ou que les salariés de la Société s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialité. La Société ne peut cependant garantir que ces tiers ou que les salariés de la Société respectent ces accords, que la Société sera informé d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'elle pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice qui serait ainsi subi.

Sur le caractère significatif du coût lié à la protection par la Société de ses droits de propriété intellectuelle

Le coût lié à la protection par la Société de ses droits de propriété intellectuelle est lié, notamment, aux frais de dépôt, de maintien en vigueur des brevets, à leurs extensions à l'étranger et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, coût qui pourrait augmenter, notamment si des actions en justice devaient être introduites par la Société pour faire valoir ses droits.

Outre ces coûts, si une action en justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle de la Société, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influencer négativement sur le résultat et la situation financière de la Société et ne pas apporter la protection recherchée.

D. Risques liés aux autorisations réglementaires

La Société n'exerce pas d'activités dans le cadre d'agréments délivrés par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS) en tant qu'établissement pharmaceutique.

L'accréditation délivrée en juillet 2013 par l'AAALAC (the Association for Assessment and Accreditation of Laboratory Animal Care International) dans le domaine de l'expérimentation animale permet de répondre au-delà des exigences de la réglementation européenne en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013.

Dans le cadre de ses activités, l'animalerie dispose d'un agrément délivré par les services vétérinaires du département de la Côte d'Or qui lui donne l'autorisation de pratiquer des expérimentations animales.

En cas de perte de cet agrément, la Société ne pourrait plus réaliser d'expérimentations animales.

La Société dispose également d'un agrément de Centre de Ressource Biologique et Chimique, ainsi qu'un agrément OGM classe 1&2 (stockage, utilisation, cession), tous deux délivrés par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La perte de ces agréments pourrait amener la Société à suspendre une partie de ses activités, et aurait donc un impact significativement défavorable sur la Société, son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

E. Assurance et couverture des risques

La Société estime avoir mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie en adéquation avec la nature de son activité.

V. Instruments financiers et politique de gestion des risques financiers

L'annexe des comptes synthétise l'état des dettes et avances de la société.

VI. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos par la société.

VII. Jetons de Présence

Vous voudrez bien statuer enfin sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer à 22 500 euros.

VIII. Autorisation de cautions, avals et autres garanties

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 23 Mars 2016, des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global de 1.000.000 euros et sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 500.000 euros.

Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

IX. Actionnariat

A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2015 :

	Nombre d'actions	% du capital
Fondateurs	2 908 078	42,7%
Managers	457 360	6,7 %
Financiers historiques	625 800	9,2 %
Public	2 823 549	41,4 %
Autodétention	3 625	0,1 %
Total	6 818 412	100,00

B. Autodétention – Programme de rachat d'actions

Depuis le 15 mai 2014, la société a signé un contrat de liquidité avec Louis Capital Market. Au 31 décembre 2015 les moyens liés à ce contrat se décompose de la manière suivante :

- 3 625 actions soit 0.1% du capital de la société
- 112 995,11 € en espèces

C. Instruments financiers dilutifs

L'ensemble des instruments financiers dilutifs a été levé pendant l'année 2015.

X. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, les opérations portant sur les actions de la Société et visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ont été les suivantes :

Date de l'opération	Identité du déclarant	Organe / Personne liée à	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant en euros
Mai 2015	CM INNOVATION CIC	Administrateur	cession	7,69€	59 923
Mai 2015	CM INNOVATION CIC	Administrateur	souscription	0.08€	17 800
Mai 2015	PCG	Philippe Genne	souscription	0.08€	23 418
Mai 2015	Jan Hoflack	DGD	souscription	0.08€	2 136
Juin 2015	CM INNOVATION CIC	Administrateur	cession	12,55€	1 551 371
Juillet 2015	CM INNOVATION CIC	Administrateur	cession	18,83€	1 972 975
Aout 2015	CM INNOVATION CIC	Administrateur	cession	24,49€	3 786 504
Octobre 2015	CM INNOVATION CIC	Administrateur	cession	17,00€	421 896
Novembre 2015	CM INNOVATION CIC	Administrateur	cession	17,00€	20 230
Décembre 2015	Jan Hoflack	DGD	souscription	3.46€	799 997

XI. Participation des Salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2015.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce était nulle au 31 décembre 2015.

XII. Attribution d'actions gratuites et de stock-option

Néant

XIII. Observations du comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

XIV. Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver la convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclue au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisée par votre Conseil d'Administration.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de cette convention qu'ils ont décrite dans leur rapport spécial.

XV. Conventions visées à l'alinéa 13 de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 13 nouveau issu de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, nous mentionnons ci-dessous les conventions, ne portant pas sur des opérations courantes et non conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital :

- b) Rémunération du compte courant de la société PCG au taux maximum fiscalement déductible. À fin décembre, compte tenu du montant non significatif, aucun intérêt n'a été constaté au 31/12/2015.
- c) Financement de 4 places en crèche pour le personnel Oncodesign à la SARL CGD (société de Catherine Genne, Directeur Général Délégué et Administrateur Oncodesign), conclu le 29 mars 2010. Le montant de cette convention s'élève à 33 K€ annuel.
- d) Honoraires de Monsieur Jan Hoflack dans le cadre des prestations de Directeur Scientifique facturés par la société de Mr Jan Hoflack, Pharmopsis BV, conclu le 20 juillet 2010. Le montant de ces honoraires s'élève à 265 K€ sur la période

XVI. Administration et contrôle de la Société

A. Liste des mandats

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

M. Philippe GENNE

Fonction	Société	Siège
Président et DG	ONCODESIGN	20 Rue Jean Mazen – 21000 DIJON
Membre du Conseil de Surveillance	SYNTHELIS	5 avenue du Grand Sablon -38700 la Tronche
Co-Gérant	SC P.CG.	13-15 rue des Egemelines 21490 Breigny
Administrateur	ONCODESIGN INC	615 Boulevard René Lévesque ouest - MONTREAL
Président	ONCODESIGN USA INC	400 Technology Square Lower Level Cambridge, MA USA
Administrateur	SYNEREGIE MTL	11-2901 rue Rachel Est Montréal

Mme Catherine GENNE

Fonction	Société	Siège
Administrateur et DGD	ONCODESIGN	20 Rue Jean Mazen – 21000 DIJON
Gérante	SC C.G.	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Gérante	C.G Immo	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Co-gérante	SC PCG	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Gérante	SARL CD	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Gérante	SARL C.D.G (Calypso)	26 Avenue Françoise Giroud – Parc Valmy 21000 DIJON

M. Jan HOFLACK

Fonction	Société	Siège
DGD	ONCODESIGN	20 Rue Jean Mazen – 21000 DIJON
Directeur	PHARMOPSIS BVBA	32 Rode – Kruislaan 2390 Westmalle (Belgique)

SAS CM-CIC INNOVATION représentée par Madame Karine LIGNEL

Fonction	Société	Siège
Administrateur	ONCODESIGN	20 Rue Jean Mazen – 21000 DIJON
Administrateur	POLYPLUS	Boulevard Sébastien Brant BP 90018 – 67401 ILLKIRCH CEDEX
Administrateur	GECKO BIOMEDICAL	1 bis allée du Sauze 69160 Tassin la demi lune
Administrateur	GLOBAL BIOENERGIES	5, rue Henri Desbruères, 91000 Evry
Membre du Comité Stratégique	ANTIDOT	58 Avenue Debourg – 69007 LYON
Membre du Conseil de Surveillance	COLDWAY	lieu-dit « Patau » route de Rivesaltes 66380 Pia
Administrateur	IMMUNID	BHT 52, 7 parvis Louis Néel, CS 20050 38040 Grenoble Cedex 09
Administrateur	SILIOS	ZI Peynier Rousset, Rue Gaston Imbert prolongée 13790 Peynier
Membre du Conseil de Surveillance	RHONE ALPES CREATION	10, rue du Château d'eau 69410 Champagne au Mont d'Or

Monsieur Kamel BESSEGHIR (à compléter)

Fonction	Société	Siège
Administrateur	ONCODESIGN	20 Rue Jean Mazen – 21000 DIJON
Consultant	DEBIOPHARM International	5-7 Chemin de Messidor – 1002 Lausanne (Suisse)

B. Renouvellement de mandats d'administrateurs

Les mandats d'administrateur de Monsieur Philippe GENNE et de Madame Catherine GENNE venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

C. Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes

Les mandats du CABINET CALYPSO'S devenu EXCO SOCOTEC, co-commissaire aux comptes titulaire et de CLEON MARTIN BROICHOT, co-commissaire aux Comptes suppléant arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2021.

D. Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à DIJON
Le 23 mars 2016

Le Conseil d'Administration

	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 663	7 250	7 339	7 188	14 523
SUBVENTIONS	264	274	297	289	215
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	75	308	120	197	318
AUTRES PRODUITS	300	1 200			1
TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION	6 303	9 033	7 756	7 674	15 059
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 113)	(37)	(1 959)	(3 700)	(643)
RESULTAT NET	(569)	787	(964)	(2 299)	1 208



Résultats annuels au 31 décembre 2015

Partie 2 : Comptes et annexes au 31 décembre 2015

SOMMAIRE

COMPTES.....	26
1. Bilan actif	27
2. Bilan passif	28
3. Compte de résultat (en liste)	29
4. Compte de résultat (suite)	30
5. Tableau de flux de trésorerie	31
ANNEXES AUX COMPTES.....	32
6. Arrêtés des comptes :	33
7. Événements marquants de la période	33
8. Principes, règles et méthodes comptables	34
NOTES.....	38
1. Immobilisations	39
2. Amortissements	40
3. Stock (en valeur brute)	40
4. Créances et dettes	41
5. Comptes à terme	42
6. Capitaux propres	42
7. Avances conditionnées	44
8. Les subventions d'exploitation	45
9. Emprunts et concours bancaires	46

10.	Compte de régularisation	46
11.	Provisions	47
12.	Chiffre d'affaires et autres revenus	48
13.	Produits et charges exceptionnels	48
14.	Impôt sur les bénéfices	48
15.	Résultat par action	49
16.	Opérations avec des parties liées	49
17.	Engagements donnés	51
18.	Crédit-bail	51
19.	Indemnité de fin de carrière	52
20.	Filiales et Participations	53
21.	Effectifs	54
22.	Evénements postérieurs à la clôture	54

COMPTES

1. Bilan actif

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2015	31/12/2014
Capital souscrit non appelé I				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires	983 927	409 251	574 676	197 814
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	30 545		30 545	28 763
Avances, acomptes immob. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	8 199	6 921	1 278	2 463
Installations techniq., matériel, outillage	1 950 295	1 751 215	199 080	63 504
Autres immobilisations corporelles	786 528	591 375	195 154	172 167
Immobilisations en cours				5 449
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	161		161	70
Créances rattachées à participations	10 000		10 000	10 000
Autres titres immobilisés				
Prêts	108 265		108 265	92 538
Autres immobilisations financières	171 210		171 210	104 099
TOTAL II	4 049 130	2 758 762	1 290 368	676 867
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	517 151	58 145	459 006	378 717
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes	73 267		73 267	
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés	5 056 604		5 056 604	2 291 958
Autres créances	2 558 757	387 034	2 171 723	1 682 605
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dt actions propres)				
Disponibilités	9 225 647		9 225 647	10 234 829
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	270 538		270 538	345 824
TOTAL III	17 701 965	445 179	17 256 786	14 933 933
Frais émission d'emprunts à étaler IV				
Primes rembours des obligations V				
Ecart de conversion actif VI	113 522		113 522	8 261
TOTAL GENERAL (I à VI)	21 864 617	3 203 940	18 660 677	15 619 061

2. Bilan passif

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	545 473	484 972
Primes d'émission, de fusion, d'apport	17 691 894	16 910 402
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	21 409	21 409
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.		
Report à nouveau	(7 669 509)	(5 370 334)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 208 118	(2 299 174)
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
Capitaux Propres	11 797 386	9 747 275
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 105 945	1 022 982
Autres Fonds Propres	1 105 945	1 022 982
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	119 570	11 261
Provisions pour charges		
Provisions	119 570	11 261
DETTES (4)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	84 735	196 426
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs	2 629	3 729
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 720 360	1 316 561
Dettes fiscales et sociales	1 838 834	954 041
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	70	70
Autres dettes	180 069	90 312
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 809 048	2 268 988
Dettes	5 635 745	4 830 127
Ecart de conversion passif	2 031	7 416
Total Général	18 660 677	15 619 061

3. Compte de résultat (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2015	31/12/2014
			12 mois	12 mois
Ventes de marchandises				
Production - biens				
vente - services	3 232 269	11 291 388	14 523 657	7 187 949
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 232 269	11 291 388	14 523 657	7 187 949
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			215 637	289 186
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			318 364	197 299
Autres produits			1 071	47
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	I		15 058 730	7 674 482
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)			2 483 682	1 706 225
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			(92 992)	(99 896)
Autres achats et charges externes			6 910 453	5 426 221
Impôts, taxes et versements assimilés			261 509	183 068
Salaires et traitements			4 091 466	2 694 415
Charges sociales			1 707 109	1 159 359
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			177 230	149 394
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			128 152	93 792
Pour risques et charges : dotations aux provisions				3 000
Autres charges			34 811	58 759
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	II		15 701 421	11 374 340
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(642 690)	(3 699 858)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée	III			
Perte supportée ou bénéfice transféré	IV			3 334
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			253 058	92 537
Reprises sur provisions et transferts de charges			8 261	8 181
Différences positives de change			16 980	1 068
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	V		278 300	101 787
Dotations financières aux amortissements et provisions			119 570	8 261
Intérêts et charges assimilées (6)			42 248	26 986
Différences négatives de change			19 888	6 227
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	VI		181 706	41 475
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			96 593	60 312
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			(546 097)	(3 642 880)

4. Compte de résultat (suite)

Rubriques		31/12/2015	31/12/2014
		12 mois	12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		38 655	75 541
Produits exceptionnels sur opérations en capital			959
Reprises sur provisions et transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	VII	38 655	76 501
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		31 711	14 613
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			14 740
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)	VIII	31 711	29 354
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		6 945	47 147
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX		
Impôts sur les bénéfices	X	(1 747 270)	(1 296 559)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		15 375 685	7 852 770
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		14 167 568	10 151 944
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		1 208 118	(2 299 174)

5. Tableau de flux de trésorerie

	31/12/2015	31/12/2014
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Resultat de la période	1 208 118	-2 299 174
Dotations et reprises d'amortissement sur immobilisations	175 897	134 601
Dotations et reprise de provisions	198 436	91 272
Variation du BFR	-2 614 399	205 118
Trésorerie nette absorbée par les opérations	-1 031 948	-1 868 183

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'actifs immobilisés	-706 469	-193 258
+/-VNC des actifs immobilisés cédés		
Produit des actifs cédés		642
Cession / acquisition d'actifs financiers	-82 927	-116 292
Dettes sur acquisition d'actif immobilisé		
Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement	-789 397	-308 907

Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Appel du capital	60 500	150 405
Prime d'émission	781 491	10 910 954
Autre capitaux propres		
Encaissements d'avances remboursables	128 000	378 889
Dettes financières diverses	-98 031	-33 994
Remboursement d'avance remboursable	-45 037	-91 000
Variation des comptes courants	-1 101	-12 881
Trésorerie nette provenant des activités de financement	825 822	11 302 373

Variation de trésorerie	-995 522	9 125 283
--------------------------------	-----------------	------------------

Trésorerie à l'ouverture	10 221 169	1 095 887
Trésorerie à la clôture	9 225 647	10 221 169

ANNEXES AUX COMPTES

6. Arrêtés des comptes :

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 23 mars 2016.

7. Événements marquants de la période

Opérations sur le capital:

- Levée des options concernant les BSA dit « Anvar » de 2003 et 2005. Cette levée d'option a conduit la société à transformer la totalité des vingt-six mille deux cent quarante-sept (26 247) bons de souscription en cinq cent vingt-quatre mille neuf cent quarante (524 940) actions ordinaires d'une valeur nominale de huit cents (0.08 €) chacune. L'augmentation de capital de quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros (41 995 €) a été constatée lors du conseil d'administration du 28 mai 2015.
- Levée de l'option concernant les BSA 2010. Cette levée d'option a conduit la société à transformer la totalité des onze mille cinq cent soixante-six (11 566) bons de souscription en deux cent trente et un mille trois cent vingt (231 320) actions ordinaires d'une valeur nominale de huit cents (0.08 €) chacune. L'augmentation de capital de dix-huit mille cinq cent cinq euros soixante cents (18 505,60 €) a été constatée lors du conseil d'administration du 16 décembre 2015.
- La société Oncodesign ne dispose plus d'élément dilutifs au 31 décembre 2015.

Filiales:

- La société Oncodesign SA, par le biais de sa filiale canadienne Oncodesign inc, a noué un partenariat avec une société canadienne Mispro Biotech inc. Ce partenariat se traduit par la création d'une filiale Synergie Mtl inc, basée à Montréal Québec, dont la participation d'Oncodesign inc s'élève à 50%
- D'autre part, dans le cadre du déploiement de ses activités sur le territoire nord-américain, Oncodesign SA a créé une filiale à 100 % sur le territoire US : Oncodesign USA inc. Cette filiale est basée à Cambridge Massachussetts.

8. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de la société ONCODESIGN SA ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (Articles L.123-12 à L.123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (Règlement ANC 2014-3 du 5 juin 2014).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les mêmes méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes sociaux historiques ont été utilisées pour l'établissement des comptes intermédiaires : il n'y a pas eu de changement de méthode comptable.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1) Immobilisations

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels : 1 à 5 ans
- Brevets, licences d'exploitation : 20 ans

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Les frais de dépôts de brevets sont enregistrés en immobilisations incorporelles en cours pendant toute la période allant de la date de dépôt prioritaire à la date de dépôt international (12 mois).

Ces frais sont ensuite transférés en immobilisations incorporelles. Viendront ensuite s'ajouter les frais de dépôts internationaux au fur et à mesure de ceux-ci.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par :

- Des logiciels spécifiques à l'activité de la société notamment :
 - LIMS (Laboratory Information Management System) : logiciel de suivi de l'activité des laboratoires.
 - Vivo Manager : logiciel spécifique de suivi des opérations sur les animaux.
- Les frais de dépôt de brevets
- Les frais de dépôts de marque

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériels et outillages : 2 à 5 ans;
- Installations générales et agencements : 5 à 10 ans ;
- Matériels de transport : N A ;
- Matériels de bureau et informatique : 3 à 5 ans.

c) Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les immobilisations financières correspondent pour leur essentiel à l'effort de construction.

Néanmoins la société possède les titres de participation de la société Oncodesign Inc, Oncodesign USA inc et une participation au GIE Pharmimage.

D'autre part, dans le cadre du contrat de liquidité confié à la société Louis Capital Markets, la société possède 3 625 actions propres au 31 décembre 2015. Ces actions sont valorisées selon le principe FIFO. (First In First Out).

2) Les Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks se composent essentiellement :

- De consommables de fonctionnement : il s'agit des réactifs de laboratoires et consommables divers (blouse, gants...) qui ne se rattachent pas directement à une étude.
- De consommables spécifiques : il s'agit de médicaments de référence, d'anticorps affectable aux études.
- D'animaux : Il s'agit des animaux présents en zone de quarantaine au moment de la clôture de la période. Les animaux sont considérés comme « consommés », dès lors qu'ils sortent de la quarantaine pour rentrer dans le processus de production.

Du fait de la nature des composants des stocks, la société comptabilise des provisions pour dépréciation sur la base des dates de péremption des réactifs, médicaments et anticorps. La société enregistre également des dépréciations pour rotations lentes.

3) Créances

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée.

Les créances clients sont provisionnées dès lors que la société constate un litige avec client ou entame une procédure de recouvrement envers le client.

4) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les éventuelles provisions pour dépréciation des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et :

- Le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés
- La valeur probable de négociation pour les titres non cotés

5) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme, et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Les découverts bancaires, dans la mesure où ils répondent à un besoin ponctuel et non récurrent, sont intégrés aux disponibilités dans le tableau de trésorerie.

6) Opération en Devises

Les créances et dettes libellées en devises sont exprimées au cours de la clôture de la période. Les écarts en découlant sont portés en "Ecart de conversion" à l'Actif ou au Passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

7) Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

8) Les subventions et avances conditionnées

Les avances conditionnées reçues dans le cadre de projets menés par les équipes Recherche & Développement sont enregistrées, à réception, dans le compte de bilan au passif « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les subventions sont reconnues en compte de résultat, en produits d'exploitation en fonction de l'avancement des charges auxquelles elles se rapportent. Le cas échéant, une provision pour subvention perçue d'avance est comptabilisée.

9) Les Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge de la période sur laquelle a été constitué l'emprunt.

Les intérêts courus à payer sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu par le contrat.

10) Indemnités de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués, selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

11) Crédit Impôt Recherche (CIR)

La société Oncodesign dispose d'un agrément au Crédit d'Impôt Recherche pour ses clients.

Le Crédit Impôt Recherche est comptabilisé dans les comptes de la société au compte de résultat au crédit du poste « impôt sur les sociétés ».

12) Le Chiffre d'Affaires

- L'activité Expérimentation se caractérise par des prestations de services avec obligation de moyen. Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé, à chaque fin de période, à l'avancement sur indication du Coordinateur d'étude et en fonction du reste à faire technique.
- L'activité Découverte
 - a. **Les refacturations contractuelles de dépenses de Recherche aux clients** sont calculées et comptabilisées au regard des dépenses réalisées sur la période selon un barème défini contractuellement.
 - b. **Droits d'accès à la technologie (Up front fees)**

Quand les up front fees (activité Découverte) correspondent à un droit d'accès à une option ou à une technologie, ils sont comptabilisés au moment de la signature du contrat. Ces montants sont non remboursables.

c. Paiement d'étapes ou Milestone

Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à son règlement par le tiers devant être levées par Oncodesign. Les faits générateurs sont généralement les résultats scientifiques ou cliniques obtenus par le client, le démarrage d'études ou des éléments exogènes tels que les approbations réglementaires.

13) Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux charges d'intérêts d'emprunts, aux produits d'intérêts de comptes à terme.

NOTES

1. Immobilisations

CADRE A - IMMOBILISATIONS	immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations, apports, virements
Frais établissement et de développpt TOTAL I			
Autres postes immobilis. incorporelles TOTAL II	569 898		444 573
Terrains			
Construction sur sol propre			
Construction sur sol d'autrui	8 199		
Install.techn.,mat.,outillage indust.	1 771 991		179 430
Autres immo. Installations générales et agencements	259 945		34 861
Autres immo. Matériel de transport			
Autres immo. Matériel de bureau et informatique, mobilier	437 543		54 388
Immobilisations corporelles en cours	5 449		
Avances et acomptes			
TOTAL III	2 483 126		268 678
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	10 070		91
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	196 639		108 204
TOTAL IV	206 709		108 294
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	3 259 733		821 546

CADRE B - IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale, Valeur d'origine
	par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence		
Frais établissement et développpt TOTAL I				
Autres postes immo.incorporelles TOTAL II			1 014 471	
Terrains				
Construction sur sol propre				
Construction sur sol d'autrui			8 199	
Install.techn.,mat.,outillage indust.		1 126	1 950 295	
Autres immo. Installations générales et agencements			294 805	
Autres immo. Matériel de transport				
Autres immo. Matériel de bureau et informatique, mobilier		207	491 723	
Immobilisations corporelles en cours		5 449		
Avances et acomptes				
TOTAL III		6 782	2 745 022	
Participations par mise en équivalence				
Autres participations			10 161	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilis. financières		25 367	279 475	
TOTAL IV		25 367	289 636	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		32 149	4 049 130	

Les principaux mouvements d'acquisition :

- Les Immobilisations incorporelles sont constituées de
 - Brevet sur la technologie Nanocyclix : 247 K€
 - logiciel informatique : 198 K€
- Les immobilisations corporelles représentent le renouvellement de matériel technique récurrent et des investissements liés à l'accroissement de l'effectif de la société
- Les immobilisations financières représentent la revalorisation des titres en auto-détention

2. Amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissements fin exercice
Frais établist, développement TOTAL I				
Autres immob.incorporelles TOTAL II	343 320	65 931		409 251
Terrains				
Construction sur sol propre				
Construction sur sol d'autrui	5 737	1 185		6 921
Install.techn.,mat.,outillage indust.	1 708 487	43 853	1 126	1 751 215
Autres immo. Installations générales et agencements	180 585	19 841		200 426
Autres immo. Matériel de transport				
Autres immo. Matériel de bureau et informatique, mobilier	344 735	46 421	207	390 949
TOTAL III	2 239 544	111 300	1 333	2 349 511
TOTAL (I à III)	2 582 864	177 230	1 333	2 758 762

3. Stock (en valeur brute)

En €	31/12/2015	31/12/2014
Cons. Fonctionnement	108 341	115 229
Cons. Spécifiques	391 516	266 263
Animaux	17 294	42 667
TOTAL	517 151	424 159

4. Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	10 000		10 000
Prêts	108 265		108 265
Autres immobilisations financières	171 210		171 210
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	5 056 604	5 056 604	
Créance représent. titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	10 323	10 323	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 077	1 077	
- impôt sur les bénéfices	1 855 560	1 855 560	
Etat et autres - taxe sur la valeur ajoutée	205 800	205 800	
collectivités - autres impôts, taxes, versements assimilés			
- divers	62 799	62 799	
Groupe et associés	391 957		391 957
Débiteurs divers (dont pension titres)	104 509	104 509	
Charges constatées d'avance	270 538	270 538	
TOTAUX	8 248 642	7 567 210	681 432

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires conver.				
Autres emprunts obligataires				
Empr., dettes - à 1 an maximum	2 186	2 186		
établist crédit - à plus de 1 an	82 549	64 788	17 761	
Empr.,dettes financ.divers				
Fournisseurs, comptes rattachés	1 720 360	1 720 360		
Personnel et comptes rattachés	833 213	833 213		
Sécurité sociale, aut.org.sociaux	800 822	800 822		
- impôt bénéfices				
Etat et autres - T.V.A.	130 207	130 207		
collectivités - oblig.cautionnées				
- autres impôts	74 592	74 592		
Dettes immob. cptes rattachés	70		70	
Groupe et associés	2 629	2 629		
Autres dettes (pension titres)	180 069	180 069		
Dettes représent.titres emprunt.				
Produits constatés d'avance	1 809 048	1 809 048		
TOTAUX	5 635 745	5 617 914	17 831	

L'accroissement des créances clients est majoritairement constitué par l'enregistrement, en décembre, de l'Up Front de 3 Million de dollar de BMS. Ce montant a d'autre part été reçu le 5 janvier 2016.

L'augmentation des autres créances est principalement liée à la variation du crédit impôt recherche sur la période qui passe de 1 282 K€ en 2014 à 1 730 k€ en 2015.

5. Comptes à terme

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de comptes de dépôts à terme. Elles se décomposent comme suit :

Compte à terme	31/12/2015	31/12/2014
CIC	3 589 050	4 961 673
Caisse d'Epargne	4 300 000	5 100 000
TOTAL	7 889 050	10 061 673

Ces placements sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risques liés à des évolutions de taux d'intérêts.

6. Capitaux propres

1) Variation des capitaux propres

en €	Capital	Reserve	Report à nouveau	Résultat	Prime d'émission	Total Capitaux Propres
31/12/2014	484 972	21 409	-5 370 335	-2 299 174	16 910 403	9 747 275
Affectation du résultat			-2 299 174	2 299 174		
Augmentation de capital	60 501					60 501
Souscription publique					781 491	781 491
transfert BSA						
Frais d'introduction				1 208 118		1 208 118
Résultat exercice						
31/12/2015	545 473	21 409	-7 669 509	1 208 118	17 691 895	11 797 386

L'augmentation de capital correspond à la levée d'option des Bons de Souscription détaillé au paragraphe 8 Evénements marquants de la période, Opérations sur capital.

2) Composition du capital social

en €	31/12/2015	31/12/2014
Capital	545 473	484 972
Valeur Nominale	0.08	0.08
Nombre d'actions	6 818 412	6 062 152
Droits de vote exerçables	10 053 565	10 361 857

3) Répartition du capital

Réalisé sur la base des titres détenus en nominatif.

En nbre d'actions	Actions ordinaires	% du Capital
Fondateurs	2 908 078	43%
Managers	457 360	7%
Financiers Historiques	625 800	9%
Public	2 823 549	41%
Auto Détention	3 625	0%
TOTAL	6 818 412	100%

4) Instruments financiers dilutifs

Il n'y a plus d'instruments financiers dilutifs au 31 décembre 2015

7. Avances conditionnées

En €	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015
BPI - IMAKINIB	676 982			676 982
BPI - NEDO	140 000		45 037	94 963
BPI - IMODI	206 000	128 000		334 000
TOTAL	1 022 982	128 000	45 037	1 105 945

Ces avances conditionnées sont déterminées en fonction de la nature des dépenses qui composent les projets financés.

Notamment pour BPI, les dépenses de « Recherche Industrielles » constituent la base des subventions, les dépenses de « Développement Expérimental » constituent la base des avances conditionnées.

BPI ISI « Imakinib » (OSEO) : Montant total maximum de 2 056 401 €

Financement de projet collaboratif, sur la période de 2009 à 2017 en partenariat initialement avec les sociétés Guerbet et Ariana.

Ce projet vise à développer de nouveaux radio-traceurs TEP spécifiques ciblant les inhibiteurs de kinases thérapeutiques afin d'accroître l'efficacité clinique et économique du diagnostic et du traitement en oncologie.

Le remplacement du partenaire Guerbet par la société Cyclopharma.

Les remboursements interviendront à partir de 2022 et jusqu'en 2027.

BPI « Nedo » (OSEO) : Montant total 140 000 €

Financement en partenariat avec l'institut CIEA au Japon et NEDO (équivalent BPI au Japon) de développement de nouveaux modèles expérimentaux.

Une avance remboursable a été accordée par OSEO pour 140 000 € le 12/02/2013 pour l'étude de développement de modèles innovants de souris humanisées pour l'évaluation de nouveaux agents anticancéreux, sous un délai de 27 mois à partir du 16/03/2012. Cette avance a été versée en intégralité à la signature du contrat. Cette aide correspond à 43.08 % des dépenses estimées du projet.

Sauf échec technique ou commercial du programme (et auquel cas Oncodesign serait amenée à payer un minimum de 56 K€), le remboursement de l'aide s'effectue par échéances trimestrielles de 8 750€ à partir du 30/09/2015 jusqu'au 30/06/2019.

Néanmoins, au plus tard, le 31/03 de chaque année, à compter du 1er janvier 2015, une annuité de remboursement égale à :

43,08% du produit, hors-tax, des cessions, concessions ou concessions de licences-brevets ou de savoir-faire- perçu au cours de l'année calendaire précédente lorsque les dites cessions ou concessions portent sur les résultats du programme aidé,

43,08% du produit, hors taxes, généré par la commercialisation et notamment la vente à un tiers ou l'utilisation par le bénéficiaire pour ses besoins propres des prototypes, préséries, maquettes, réalisés dans le cadre du programme aidé

L'application du contrat ne saurait amener la société Oncodesign à rembourser à BPI une somme supérieure en principal au montant de l'aide qu'elle a perçue.

Le remboursement de 45 037 € correspond à l'échéancier défini.

BPI PSPC IMODI : Montant total 1 230 282 €

PSPC : Projets Structurant des Pôles de Compétitivité

Ce projet a pour but de mettre en place une filière nationale organisée et dédiée au développement de la médecine personnalisée.

Il est réalisé par 6 grands groupes industriels, 4 PME et 7 institutions académiques sur une durée de 7 ans

Financement par BPI pour un montant de 1 166 972 € (un million cent soixante-six mille neuf cent soixante-douze euros) sous forme d'avance remboursable.

Oncodesign s'engage, sauf échec commercial, à rembourser la somme de 1 360 000 € (un million trois cent soixante mille euros) à compter de 2022 au plus tard et jusqu'en 2025 selon un échéancier défini.

D'autre part Oncodesign a reçu, dans le cadre de ce projet une subvention de 63 310 € (soixante-trois mille trois cent dix euros) pour le financement de la construction du dossier.

8. Les subventions d'exploitation

En €	31/12/2015		31/12/2014	
	Reçues	au compte de résultat	Reçues	au compte de résultat
BPI - IMAKINIB		72 114	176 983	241 122
BPI - IMODI		43 736	63 310	16 990
Univ. Bruxelles - FP7 : OVER-MYR	33 521	99 787		31 074
TOTAL	33 521	215 637	240 293	289 186

Les projets ouvrant droits à des Subventions :

- Projet IMAKINIB : projet ISI financé par BPI France

Une partie de l'aide est versée sous forme de Subvention pour les dépenses de Recherche Industrielle, une partie est versée sous forme d'Avance Remboursable pour les dépenses de Développement Expérimentaux.

- Projet Over-Myr : Projet FP7 financé par les fonds européens
L'intégralité de l'aide est versée sous forme de Subvention.

- Projet IMODI : projet PSPC financé par BPI France
Seule la partie concernant la construction du dossier donne lieu à une subvention. Toutes les aides complémentaires seront versées sous forme d'avance remboursable.

9. Emprunts et concours bancaires

Détail des emprunts par échéance en €	Variation nette année	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
-A un an maximum					
CIC 132 K€ (Fin 25/06/15)	- 22 762.38				
CIC 67 K€ (Fin 05/07/16)	- 22 498.93	13 312.40	13 312.40	-	
CIC 40 K€ (Fin 05/12/16)	- 13 329.51	13 727.99	13 727.99	-	
CIC 65 K€ (Fin 05/07/16)	- 22 000.22	13 135.82	13 135.82	-	
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	- 109.43	7 027.67	7 027.67		
TOTAL	- 80 700.47	47 203.88	47 203.88	-	
-A plus d'un an					
EMPRUNT CIC 53K€	- 17 409.53	35 345.47	17 584.44	17 761.03	
TOTAL	- 17 409.53	35 345.47	17 584.44	17 761.03	

Par ailleurs, la société bénéficie d'un concours bancaire à hauteur de 400 000 € qui n'est pas utilisé au 31/12/2015.

10. Compte de régularisation

Les facturations de l'activité Expérimentation sont souvent déconnectées de la réalisation effective de l'étude, le compte de produit constaté d'avance sert à corriger le Chiffre d'Affaires à l'avancement.

11. Provisions

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Prov. pour litiges				
Prov. pour garanties clients				
Prov. pertes marchés à terme				
Prov. pour amendes et pénalités				
Prov. pour pertes de change	8 261	119 570	8 261	119 570
Prov. pensions, obligations simil.				
Prov. pour impôts				
Prov. pour renouvellement immo.				
Prov. pour gros entretien et revi.				
Prov. charges s/congés à payer				
Autres prov. risques et charges	3 000		3 000	
TOTAL I	11 261	119 570	11 261	119 570
Prov. immobilisat. incorporelles				
Prov. immobilisat. corporelles				
Prov. titres mis en équivalence				
Prov. titres de participation				
Prov. autres immo. financières				
Prov. stocks et en cours	45 442	58 145	45 442	58 145
Prov. comptes clients	38 025		38 025	
Autres prov. pour dépréciation	271 585	115 449		387 034
TOTAL II	355 052	173 594	83 467	445 179
TOTAL GENERAL (I + II)	366 313	293 164	94 728	564 749

Dont :

Exploitation	173 594	41 025
Financières	119 570	53 703
Exceptionnelle		

Le reprise de provision de 38 K€ sur compte client suit l'échéancier négocié avec le client.

La provision sur stock suit les règles fixées.

Les autres provisions de 115 K€ correspondent à l'intégralité de l'augmentation du compte courant de la filiale canadienne qui a supporté une partie des coûts de déploiement de nos activités sur le territoire nord-américain avec la participation à hauteur de 50% dans Synergie MTL et le compte courant de la filiale américaine.

12. Chiffre d'affaires et autres revenus

OncoDesign a été fondée en 1995 avec pour vocation dès l'origine de découvrir et d'apporter de nouveaux traitements personnalisés et efficaces aux patients atteints de cancers.

Son modèle de développement unique repose sur la mise en œuvre de deux activités stratégiques :

- L'Expérimentation avec l'évaluation préclinique de nouvelles thérapies anticancéreuses pour le compte de sociétés pharmaceutiques et de biotechnologies,
- La réalisation de programmes de Découverte en partenariat avec l'industrie pharmaceutique et pour son propre compte se traduisant notamment par des contrats avec Ipsen, Sanofi et UCB et BMS

Revenus en €	31/12/2015	31/12/2014
Expérimentation	9 372 146	6 129 000
Découverte	5 151 511	1 058 949
Chiffre d'affaires	14 523 657	7 187 949
TOTAL Revenus des Opérations	14 523 657	7 187 949

Les milestone versés dans le cadre du contrat de partenariats UCB et BMS, figure dans le Chiffre d'Affaires Découverte

13. Produits et charges exceptionnels

NS.

14. Impôt sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. L'estimation du crédit d'impôt recherche, sur la base des dépenses de la période, s'établit à 1 731K€ au 31/12/2015.

Les autres crédits d'impôts, s'élèvent à 16K€.

Le CICE est comptabilisé dans un compte de charge de personnel et s'élève à 92 K€ à la fin de la période.

15. Résultat par action :

Résultat par action	31/12/2015	31/12/2014
Nombre moyen pondéré d'actions	6 818 412	6 062 152
Résultat net	1 208 118	(2 299 174)
Base de Calcul du résultat par action	1 208 118	(2 299 174)
Stock option ayant un effet dilutif		
Actions gratuites ayant un effet dilutif		
Bons de souscription d'actions ayant un effet dilutif	0	756 260
Base de calcul du résultat dilué par action	1 208 118	(2 299 174)
Résultat par action	0.18	(0.38)
Résultat dilué par action	0.18	(0.38)

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action sont calculés en divisant la part du résultat net revenant au Groupe par le nombre d'actions approprié. Pour le calcul du résultat net par action, le nombre d'actions retenu est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier tenant compte de la neutralisation des actions d'autocontrôle.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action est le nombre moyen pondéré d'actions potentiellement en circulation au cours de la période. Il prend notamment en compte le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action, complété du nombre de stock-options et bons de souscriptions d'actions et d'actions gratuites dilutifs.

Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en actions ordinaires avait pour effet de réduire le bénéfice par action ou d'augmenter la perte par action des activités poursuivies

16. Opérations avec des parties liées

Il existe 3 opérations avec des parties liées :

- e) Rémunération du compte courant de la société PCG au taux maximum fiscalement déductible. A fin décembre, compte tenu du montant non significatif, aucun intérêt n'a été constaté au 31 décembre 2015.
- f) Financement de 4 places en crèche pour le personnel Oncodesign à la SARL CGD (société de Catherine Genne, Directeur Général Délégué et Administrateur Oncodesign), conclu le 29 mars 2010. Le montant de cette convention s'élève à 39 K€ annuel.
- g) Honoraires de monsieur Jan Hoflack dans le cadre des prestations de Directeur Scientifique facturés par la société de Mr Jan Hoflack, Pharmopsis BV, conclu le 20 juillet 2010. Le montant de ces honoraires s'élève à 265 K€ sur la période

17. Engagements donnés

1) Nantissements :

Nantissement du fonds de commerce de recherche contractuelle dans les domaines précliniques et cliniques en cancérologie et biologie médicale, sous-traitance en matière de recherche et analyse pour les organismes publics et privés et tous services à l'industrie pharmaceutique et parapharmaceutique, dans le cadre des contrats de prêts avec le CIC ayant pour valeur d'origine 67 326.46€ et 132 000€.

Nantissements des comptes à terme

- Caisse d'Epargne : 22 000€ dans le cadre du contrat de prêt de 65 214€
- Caisse d'Epargne : 100 000€ dans le cadre du découvert autorisé de 200 000 € jusqu'au 30/06/2016
- Caisse d'Epargne : 13 500 € dans le cadre du prêt de 40 000 €
- CIC : 52 755 € dans le cadre du prêt de 52 755 € du 31/12/2014.

2) Engagement de Fonds propres

Depuis sa création, la Société a bénéficié d'aides remboursables à l'innovation accordées par BPI et l'ANVAR et de subventions accordées par les collectivités publiques.

Il n'existe plus de conditions de fonds propres sur les prochaines étapes du projet Imakinib.

3) Autres engagements

Engagement de « change à terme » pour 180 000 Usd.

18. Crédit-bail

Rubriques	31/12/2015			au 31/12/2014		
	Terrains	Constructions	Total	Terrains	Constructions	Total
VALEUR D'ORIGINE	180 700	3 329 300	3 510 000	180 700	3 329 300	3 510 000
AMORTISSEMENTS						
Cumul exercices antérieurs		2 228 343	2 228 343		2 010 056	2 010 056
Exercice en cours		218 287	218 287		218 287	218 287
TOTAL		2 446 630	2 446 630		2 228 343	2 228 343
VALEUR NETTE	180 700	882 670	1 063 370	180 700	1 100 957	1 281 657
REDEVANCES PAYEES						
Cumul exercices antérieurs	177 130	3 263 506	3 440 636	162 370	2 991 569	3 153 939
Exercice en cours	15 060	277 475	292 535	14 760	271 937	286 697
TOTAL	192 190	3 540 981	3 733 171	177 130	3 263 506	3 440 636
REDEVANCES A PAYER						
A un an au plus	19 408	357 582	376 990	18 500	340 855	359 355
A plus d'un an et moins de 5 ans	54 130	997 311	1 051 440	70 098	1 291 513	1 361 610
A plus de cinq ans	0	0	0	0	0	0
TOTAL	73 538	1 354 892	1 428 430	88 598	1 632 367	1 720 965

19. Indemnité de fin de carrière

	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation*	1.97%	1.75%
Table de mortalité utilisée	INSEE 2008-2010	

Probabilité pour le salarié d'être présent à l'âge de la retraite :

Age	Taux
< 36	30%
36 à 45	50%
>45	90%

Droits en mois : Evalués à partir de la Convention Collective applicable à l'entreprise, en 1/10° de mois par année de présence (Tableau joint)

Augmentation de salaires :

Augmentations générales	1.00%
Progression hiérarchique	0.50%
Ancienneté	1.00%
Taux annuel (hors inflation)	2.50%

AGE MOYEN ANCIENNETE MOYENNE		35 5
ENGAGEMENTS :	Comptabilisés	Hors bilan
- A MOINS DE 1 AN		9 479
- DE 1 A 5 ANS		18 992
- DE 6 A 10 ANS		186 935
- DE 11 A 20 ANS		193 613
- DE 21 A 30 ANS		140 878
- A PLUS DE 30 ANS		25 075
TOTAUX		574 973

20. Filiales et Participations

1) Oncodesign INC (615 Boulevard René Lévesque ouest-Montréal),

Détenue à hauteur de 100% de son capital social. Au 31/12/2015 :

Nom de la Filiale	Oncodesign inc
Capital social	100 CAD
Capitaux propres	- 501027 CAD - 361 648 €
Chiffre d’Affaire	37 K CAD 27K €
Résultat net	- 112 K CAD -80 K €
Valeur brute des titres chez Oncodesign SA	100 CAD
Valeur nette des titres chez Oncodesign SA	100 CAD

Créé en mars 2007, la société Oncodesign inc est, suite à la crise financière de 2008, inactive depuis l'exercice 2009. L'intégralité du compte courant de la filiale dans les comptes d'Oncodesign SA est dépréciée. Sur le premier semestre 2015, la filiale Oncodesign inc supporte les dépenses de la mise en place de la nouvelle organisation sur le territoire nord-américain. La perte au 31 décembre 2015 est de 80 K€

2) GIE Pharmimage (28 rue Louis de Broglie 21000 Dijon)

Groupement d'intérêt économique au capital de 75 000 € immatriculé au RCS de Dijon sous le numéro 503 269 615. Nous détenons 16.7 % de son capital social soit 10 000€.

Le résultat estimé du GIE, non disponible à date de clôture, est estimé à 58 914€. La quote part de 9 819 € sera intégré dans le résultat fiscal d'Oncodesign SA.

3) Oncodesign USA inc (400 Technology Square Lower Level Cambridge, MA 02139 USA)

Créé en Septembre 2015, cette filiale commerciale à 100 % prend en charge le marché nord-américain.

Le résultat 2015 affiche une perte de 48 800 Usd.

21. Effectifs

Effectif moyen	31/12/2015	31/12/2014
Ouvrier / Employé	8	7
Technicien /Agent de maitrise	47	32
Cadres	29	24
Dirigeants	2	2
Total	86	65

Les recrutements réalisés correspondent à la mise en œuvre de la stratégie de la société sur ces 3 activités stratégiques.

22. Evénements postérieurs à la clôture

Versement du règlement de BMS d'un montant de 3 M usd en date du 5 janvier 2016 au titre du contrat signé en décembre 2015.



Rapport des commissaires aux comptes

CALYPSO'S
8 Rempart Saint-Pierre
71100 CHALON-SUR-SAONE

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

ONCODESIGN

Société Anonyme
20 rue Jean Mazen
21000 DIJON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ONCODESIGN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 9.12 de l'annexe aux comptes annuels intitulée "Règles et méthodes comptables - Le chiffre d'affaires", votre société comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison. Nous avons revu les hypothèses retenues et les calculs effectués par la société.
- La note 9.8 "Principes, règles et méthodes comptables - Les subventions et avances conditionnées" de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relative au traitement des subventions et avances conditionnées. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivi par votre société, nous avons examiné les modalités de traitement des subventions reconnues en produits d'exploitation et nous nous sommes assurés que les notes 7 et 8 de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Chalon-sur-Saône et Lyon, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

CALYPSO'S


Magali BAUX

DELOITTE & ASSOCIES


Dominique VALETTE